

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3543

présenté par

M. Philippe Brun, M. Delautrette, M. Barusseau, M. Dufau, M. Eskenazi, M. Fégné, Mme Jourdan,
M. Roussel, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel,
Mme Pirès Beaune, Mme Allemand, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Bellay, M. Benbrahim,
M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophe, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, Mme Diop,
Mme Dombre Coste, M. Echaniz, M. Faure, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got,
M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey,
Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit,
M. Naillet, M. Pena, Mme Pic, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Récalde, Mme Rossi,
Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac,
M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William
et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Infrastructures et services de transports	0	0	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	
Paysages, eau et biodiversité	0	0	
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	
Prévention des risques	0	150 000 000	
Énergie, climat et après-mines	150 000 000	0	
Service public de l'énergie	0	0	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0	
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0	
TOTAUX	150 000 000	150 000 000	
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à revaloriser la prime automobile à l'achat pour les véhicules dont la fabrication est française et considérée comme vertueuse.

De telles politiques ont déjà été engagées sur plusieurs secteurs, au niveau français et européen. Au niveau européen, les parlementaires socialistes et de Place Publique ont défendu un règlement permettant l'interdiction des produits issus du travail forcé permettant de protéger nos entreprises de la concurrence déloyale des entreprises chinoises qui peuvent avoir recours au travail forcé des Ouïghours. Le Net Zero Industry Act impose aux acheteurs publics des États membres de prendre en compte des critères de durabilité et résilience sur leurs marchés relatifs aux technologies de la bifurcation écologique comme les panneaux photovoltaïques, les éoliennes ou les pompes à chaleur, afin d'exclure progressivement les produits et composants importés et fabriqués dans des conditions inacceptables. Au niveau français, le bonus automobile relatif à l'acquisition de véhicules électriques a été recentré sur les véhicules à faible empreinte carbone, ce qui est fortement corrélé à la fabrication française et européenne de la batterie et du véhicule.

Sur les batteries et véhicules électriques, un renforcement du bonus automobile est proposé pour refléter les meilleures performances environnementales des véhicules fabriqués en France. Le bonus automobile sera revalorisé pour les véhicules dont la fabrication est la plus vertueuse, par le biais

d'une prime supplémentaire de 1 500 € pour un coût estimé à 150 M€ permettant de limiter le différentiel de coût entre un véhicule fabriqué en France et en Allemagne ou en Europe

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est donc proposé de majorer de 150 000 000 euros en autorisations d'engagements et en crédits de paiement, les crédits de l'action 03« Aides à l'acquisition de véhicules propres » du programme 174« Energie, climat et après-mines » et de minorer à due concurrence en autorisations d'engagement et en crédits de paiement les crédits de l'action 12 du programme 181 « Prévention des risques ».

Cette réduction a pour but de se conformer aux exigences de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) qui oblige, lorsque l'auteur d'un amendement souhaite augmenter les crédits d'un programme, à diminuer les crédits d'un autre programme d'autant. Il n'est donc en réalité évidemment pas souhaité de restreindre les moyens alloués au programme 181. Ainsi, le Gouvernement est donc appelé à lever le gage.